

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupéry)

Compte rendu des CAP locales Mouvements de mutations au 1^{er} septembre 2014

CAP Cadres C du 3 juillet :

En réponse à la déclaration liminaire (accessible sur le site local au 03/07/2014) des élues **F.O.**, le Président admet la difficulté de gestion des effectifs dans un tel contexte. Il annonce un complément d'agents C issus des listes complémentaires pour le mois d'octobre (après stage théorique) Le département aura donc quelques arrivées prochaines.

La Direction fait également état d'arrivées supplémentaires par rapport au projet initial en Cadres B.

La Direction précise en préambule qu'elle a tenu compte de la demande de notre Organisation l'an dernier et a donc retiré les voeux ainsi que les « statuts » des agents sur le site Ulysse 76 pour ne laisser que le projet d'affectation.

Elle explique ensuite la méthode : seront privilégiés la situation des services, les voeux des personnels avant la prise en compte de l'ancienneté.

La Direction précise qu'elle donnera satisfaction à notre demande sur les affectations par voie de détachement.

Le Président annonce ensuite les mutations.

Les élus **F.O.** interviennent sur **plusieurs situations particulières dont notamment :**

- La **RAN de Neufchâtel** où plusieurs postes se trouvent en grande difficulté alors que les arrivées sont « peu de chagrin ».

La situation de Bellencombres est particulièrement complexe : 4 agents au TAGERFIP, un agent muté en 2012, non remplacé, un autre muté au 1^{er} septembre.. Il restera les deux cadres B à temps partiel soit 1.70 pour 4. Que compte faire la Direction ?

Réponse : la situation de ce poste a été ciblée et sera suivie avec vigilance mais... !!

- La **RAN de Rouen** : plusieurs postes et services présentent un déficit important , tant en filière fiscale que gestion publique....

Réponse : les prochaines arrivées vers la fin d'année permettront certainement de combler un peu le déficit... (ndlr : à voir !?)

- Sur la **Direction, F.O.** relève plusieurs demandes de départs au SRH (?) dont une acceptée et pas de remplacement. Cela étonne nos élues vu la charge importante que gère le service sur une période difficile d'harmonisation des règles de gestion et de la campagne d'élections professionnelles à venir. Or plusieurs collègues en filière fiscale sollicitent le service ?

Réponse : l'évolution du service va engendrer une restructuration importante dans les années à venir et le choix de ne pas pourvoir l'emploi vacant a été mûrement réfléchi !

- Le **CSBO** : les élus **F.O.** font remarquer que 13 emplois sont pourvus alors que seuls 12 devaient l'être.. ?

Sans mésestimer la création du service et la charge que cela représente, **F.O.** considère, qu'en raison de la situation générale et d'un signal de la Direction vis à vis des postes et services, « l'emploi en trop » aurait pu être affecté utilement sur un poste déficitaire. **F.O.** rappelle que la Direction s'est à de multiples occasions engagée à ne pas délaissier le réseau au détriment de la « nouvelle vitrine » qu'est le CSBO.

Après un débat difficile, la Direction maintient son choix mais précise qu'elle veillera à calibrer le nouveau service : si la situation est excédentaire au 1^{er} mars prochain, alors l'équipe de renfort sera affectée sur d'autres structures.

- Affectation sur la cellule téléphonique de Rouen : **F.O.** rappelle qu'en CTL, la Direction avait annoncé que 7 agents (en SIP sur Rouen) sur 9 étaient volontaires pour travailler au sein de la cellule. Si la dernière relance s'avérait infructueuse, alors la Direction choisirait parmi des agents mutés au 1^{er} septembre. Qu'en est il ?

Réponse : après la relance fin juin, un 8^{ème} volontaire s'est manifesté.

Le Président ne désespère pas d'avoir l'équipe complète sur la base du seul volontariat, sinon effectivement le choix se portera sur un ALD (en B ou C) affecté en Seine Maritime au 1^{er} septembre. (affaire à suivre)

Vote : face au refus de modifier le projet initial, les élus **F.O.** ont voté **contre**.

CAP Cadres A du 10 juillet :

En réponse aux déclarations liminaires des Organisations Syndicales, le Président reconnaît que la situation des emplois est compliquée et ne va pas s'améliorer avec la réduction annoncée de 2500 emplois pour le Ministère des Finances en 2015. Le volet emploi à venir sera très difficile à gérer et ne va pas simplifier la vie des services...

A nos propos liminaires, le Président répond :

- Sur l'« excédent » : celui-ci est déjà erroné car deux départs supplémentaires de cadres A (FGP) au 1^{er} septembre n'étaient pas prévus dans l'élaboration du mouvement national. A cela s'ajoutent deux postes de permanents syndicaux et un poste pour le GIR.

Malgré notre insistance, la Direction locale est restée très floue sur les « structures qu'elle renforce » avec pour seule précision : aucun service de Direction ne serait concerné.

- Pour la Formation professionnelle : la Direction veillera à pourvoir ce poste lors du mouvement complémentaire du 1^{er} mars. En attendant, un cadre B sera affecté provisoirement sur l'emploi.

- Quant à la CQC, la situation actuelle devrait perdurer...(pas de remplacement ..)

Pour les affectations en Direction, le Président reconnaît que le TAGERFIP n'est guère précis quant à l'affectation des agents contrairement à celui des Postes.

Puis le débat s'est focalisé sur la situation de la Division des Collectivités locales qui voit partir, en sus des 4 inspecteurs mutés au mouvement national, une 5^{ème} collègue dans le cadre d'un détachement dont la Direction Locale venait juste d'être informée.

Nous avons manifesté une vive inquiétude pour ce secteur : 3 agents sur les 4 proposés n'arriveront qu'en janvier et mars prochain.

Un des agents affectés suite à réussite à l'examen professionnel a opté, durant sa scolarité, pour la spécialité gestion fiscale. La collègue ne souhaite pas particulièrement se retrouver en S.P.L. vu son investissement et son parcours dans le domaine de la fiscalité. La Direction ; face à la situation du service maintient son affectation. Aussi, les élus **F.O.** demandent que sa formation fiscale puisse être valorisée au mieux dans le choix de sa future fonction.

Le Président reconnaît la problématique, mais l'agent ayant été muté « direction » le choix de l'affectation relève de sa responsabilité. Il nous informe que ce sujet a également été évoqué avec sa future responsable de division.

Suite à notre demande, la Direction s'engage à suivre avec attention la situation de la collègue. Nous y veillerons aussi.

Pour **F.O.-DGFIP 76**, le départ en nombre de collègues expérimentés sur un secteur en pleine évolution au sein d'un réseau déjà malmené au niveau des emplois rend l'exercice de ces missions encore plus périlleux.

Le Directeur du Pôle se veut totalement rassurant en rappelant que les départements de Région Parisienne subissent des turn over permanents sans que cela remette en cause le bon fonctionnement de ces services. (ndlr : puisqu'il le dit, souhaitons qu'il ait raison ! !)

La Direction nous rassure aussi sur la période de formation des collègues et ne la remettra pas en cause.

F.O.-DGFIP 76 s'est abstenu sur ce mouvement considérant que nombre de demandes ont été satisfaites. La direction a pris en compte des situations abordées lors des mouvements de Cadres A précédents. Il reste cependant quelques situations particulières que nous suivrons attentivement.

En fin de réunion, les élus **F.O.** ont interrogé la Direction sur le non versement de la prime de caisse comme chaque année avec la paye de juin. La Direction, surprise, interrogera la D.G. et s'engage à donner la réponse dans les prochains jours.

CAP Cadres B du 16 juillet :

Le 8 juillet dernier, la Direction locale a pris l'initiative de mettre en ligne sur Ulysse 76, le projet de mutations des Cadres B, Filière fiscale et Gestion Publique alors que le mouvement national n'était pas encore connu.

Les élus des 3 organisations syndicales ont été destinataires des documents de travail avec le nouveau projet de la Direction le mardi 15 juillet en soirée pour tenue de la CAP dès le mercredi 16 juillet : **INADMISSIBLE**

Doublement inadmissible et **grave**, le projet initial comportait des mouvements de mutations qui ont été annulés par cette même Direction ! Les collègues concernés apprécieront !

En réponse à notre déclaration liminaire, le Président répond que la publication sur Ulysse est une directive nationale mais reconnaît que c'est un vrai problème compte tenu des calendriers serrés ! La Direction verra quelle position adopter l'an prochain si la situation se représente à l'identique !

Sur la Filière Gestion Publique : Les élues **F.O.** ont proposé plusieurs mouvements complémentaires intégrant les collègues évincés du projet définitif :

- Un permettait un mouvement en chaîne conséquent.(5 agents au lieu de deux !)

- 3 autres mouvements proposés auraient également permis à des collègues d'être mutés et de combler des vacances d'emplois sur des postes déficitaires. (RAN de Bolbec RAN de Eu, RAN d'Yvetot) Concernant le secteur d'Yvetot, la proposition aurait par ricochet permis de satisfaire un agent de la Filière Fiscale pour venir sur le pôle SRH en Direction.

Réponse : La Direction a refusé le 1^{er} mouvement au motif que deux agents sont tellement performants qu'ils sont indispensables au sein de leurs services !

Pour les autres RAN, la Direction se dit consciente des priorités et mettra les équipes de renfort pour pallier les vacances !
De plus, sur Yvetot, la Direction envisage un recrutement interne en formant un agent de la F.F. pour le recouvrement.

Sur la Filière Fiscale, le débat a tourné essentiellement sur la situation de Rouen Fiscalité des Professionnels.

La Direction s'est trouvée confrontée à deux choix :

- 1) faire un mouvement mécanique en fonction des vœux des agents : cette solution aurait créé 3 vacances au SIE Rouen Est (le plus important du département)
 - 2) privilégier les services et les compétences en répartissant les vacances sur les 3 SIE.
- Cette deuxième solution a été choisie : deux collègues en ont fait les frais.

Vote : face au refus de modifier le projet initial, les élus **F.O.** ont voté **contre**.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu